## Observations déposées en ligne durant la consultation

Numéro	Date	Contenu
01	28/01/22	Bonjour , suite à la demande de la société ECOREVAL pour l'enregistrement d'une installation classée , j' ai assisté le 27 janvier 2022 à la réunion d'information organisée par la mairie de Marcheprime .  Je suis domicilié au 32 rue de la Croix d'Hins , donc limitrophe de 50m de l'accès de cette société .  Depuis plusieurs années , nous sommes , en tant que riverains de cette société , pollués par la poussière et le bruit de bennes et ridelles qu 'engendre la circulation incessante de camions sur une piste qui n'est pas du tout adaptée au volume de déchet que réceptionne Ecoreval .  Cette piste qui appartient à la SNCF est en gravier ,cette société gratte régulièrement pour boucher les trous et de ce fait , elle n'est jamais tassée et elle dégage des nuages de poussière à chaque passage de camion .  Lors de la réunion du 27 janvier , le directeur d' ECOREVAL nous a présenté le projet de développement de sa société principalement à l'intérieur du site et en second plan , suivant les financements, une amélioration des accès avec un chiffrage d'enrobé sur cette piste mais ; à condition qu'il ait l'autorisation de la SNCF .  A ce jour , on compte en moyenne 20 à 25 camions jour donc 40 à 50 passages aller et retour . Il nous annonces avec le futur développement, une centaine de camions soit 200 passages .  Dans le discourt de cette société , le problème lié à l'état de la piste mais également aux camions qui rentrent chez eux et qui ne sont pas tous bâchés alors qu'ils devraient l'être ,ils sont tout de même acceptés , il nous réponds qu'il va faire son possible mais que ce ne sont que des mots .  Dans ce dossier , on mets la charrue avant les bœufs , si par cas la SNCF refuse les travaux d'enrobé , ou que cette société n'ai pas le financement de suite pour faire ces travaux, que ce passe t'il ?  Devrons nous supporter 200 passages de camions alors que 40 est déjà catastrophique pour les riverains et l'environnement .  Pour ma part , il faut imposer à ECOREVAL de s'occuper de l'accès de sa société avant de l'autori

	T	
2	17/02/22	Bonjour ,
		Suite à la demande de la société ECOREVAL pour l'enregistrement d'une installation classée et suite à la réunion publique organisée par la Mairie de Marcheprime à laquelle j' ai assisté le 27 janvier 2022, je souhaite exprimer mon avis négatif et mon opposition face au projet de la société ECOREVAL.
		Je suis domicilié rue de la Station à Croix d'Hins à Marcheprime. J'y suis installé depuis Août 2005. Cette rue (rue de la Station à Croix d'Hins) voit son trafic augmenter d'année en année, avec toujours plus de camions bennes, transportant des gravats sans bâches et occasionnant une pollution par la poussière en période sèche et une dégradation de la route en période de pluie (amas de boue coller à la route.)
		Il faut également rappeler que la rue de la station est la rue principalement traversée par tous les camions de la société ECOREVAL ou leurs nombreux sous-traitants.  Depuis plusieurs années nous sommes donc pollués par la poussière, la boue et le bruit de bennes et de ridelles qui engendrent une circulation incessante de camions sur la rue de la station qui n'est pas adaptée au volume de circulation provoquée par la réception de déchets que reçoivent et dispatchent la société Ecoreval.
		La rue de la station est une voie résidentielle pas très large et limitée à 30 km/heure. 90 % des camions de la société ECOREVAL ou leurs nombreux sous-traitants ne respectent pas la limitation à 30 km/heure, que cela soit à la descente du pont de la voie ferrée (sens entrant dans la zone) ou que cela soit à la remontée (prise d'élan peut-être ?).  La rue n'est jamais nettoyée et les poussières s'accumulent sur le bas coté. Le passage continu des camions
		dégage des nuages de poussière à chaque passage.  Y faire du vélo est un vrai danger pour la population, les camions ne respectant pas la vitesse autorisée et certains chauffeurs sont agressifs lorsque l'on fait signe de ralentir.  Le Directeur d'ECOREVAL se dit impuissant devant le comportement des chauffeurs et a indiqué avoir plusieurs fois passé le message à ses employés, sans effet positif sur leur comportement.
		Lors de la réunion du 27 janvier 2022, le Directeur d'ECOREVAL a présenté un projet de développement de la

société, principalement à l'intérieur du site, mais également un projet de réorganisation de l'entreprise qui vise à déplacer des activités du site ECOBENNE de Saint Médard en Jalles vers le site de Croix d'Hins à Marcheprime.

A ce jour, on compte en moyenne 20 à 25 camions jour donc 40 à 50 passages aller et retour. Il nous annonce avec le futur développement, une centaine de camions soit 200 passages .

Dans le discours du Directeur d'ECOREVAL, le principal problème est lié à l'état de la piste qui fait 250 mètres de long à l'entrée du site et qui fait beaucoup de poussière pour les riverains en face du site. Mais cela revient à minimiser l'impacte et les nuisances de cette entreprise qui avant de faire 250 mètres sur une piste de sable et de poussières, traverse une rue résidentielle sans respecter les limitations de vitesse, provoquant des nuages de poussières par temps sec ou amenant de la boue sur la chaussée par temps de pluie. Un autre point que j'ai soulevé pendant cette réunion publique, est le fait que la plupart des camions qui passent dans la rue de la station avant de rentrer sur le site ne sont pas bâchés, alors qu'ils devraient l'être. Le Directeur d'ECOREVAL a déploré cette situation et a convenu qu'il ne pouvait pas être derrière chaque chauffeur, il nous répond qu'il va faire son possible mais que ce ne sont que des mots et que l'on ne peut pas lui faire confiance, car il ne peut pas être derrière chaque chauffeur. On se demande si quelqu'un a un peu d'autorité dans cette entreprise...

Devrons nous supporter 200 passages de camions alors que 40 est déjà catastrophique pour les riverains et l'environnement.

Pour ma part, je m'oppose au projet de l'entreprise ECOREVAL et de son extension d'activités à venir. Cette entreprise qui ne maîtrise pas ses employés et ses sous-traitants doit réfléchir à utiliser un autre accès via la zone d'activités Chemin de Pot au Pin à Cestas (environ 3 kilomètres de piste sans habitation). Cet accès (voir pièce jointe) permettrait d'éviter le quartier résidentiel de la rue de la Station et permettrait d'avoir un accès éloigné des habitations qui sont en face de la ZI de croix d'hins (rue de Lafayette et rue de la croix d'hins).

Je tiens également à signaler qu'une grossière erreur est mentionnée dans les documents du projet, indiquant que l'accès de ce site se fait par la rue Lafayette.

Il faudrait donc faire modifier les documents car cela voudrait dire que les camions passent sur la voie ferrée,

		ce qui n'est plus le cas depuis de nombreuses années et la suppression des passages à niveau. Le seul passage actuel est bien par la rue de la station.  Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.  J'invite Madame la Préfète a faire réaliser des contrôles de vitesse dans la rue de la station pour la sécurité des habitants de cette rue.  PJ n° 1; Accès via la zone de Pot au Pin Cestas
3	19/02/22	Bonjour étant habitante de croix d'hins le nombre de camion étant déjà énorme jour et nuit le projet rajouterait encore plus de camion sur le boulevard des girondins qui nuierais plaiement au riverains, Nous sommes déjà très impacté par les nuisances routière les camions passent à toute vitesse malgré la limitation  Merci de préserver notre environnement s il vous plaît.
4	19/02/22	Bonjour, Suite à la concertation publique, et au dossier déposé en mairie , je vous adresse ce mail pour vous alerter sur le trafic qu engendrerait cette autorisation . En effet, cette autorisation de consolidation multiplierai par trois (dixit le directeur adjoint de la dite société ) le trafic des camions dans notre quartiers et sur des routes qui ne sont pas en mesure de supporter un tel trafic. De plus, déjà , avec le trafic actuel, les camions ne respectent pas les habitations et les habitants, il y a des enfants et la dangerosité de ce trafic est déjà bien présente. Alors le multiplier??? Je ne suis pas d accord . Cordialement,
5	19/02/22	Je suis contre ce futur centre de tri, qui apportera nuisances, circulation dangereuse de poids lourds, nous avons une école à croix d hins, donc cela représente un danger non négligeable pour nos enfants. C est terrible entre ce projet et ce technicentre qu on tente de nous imposer, nous sommes pris en sandwich, c est pas possible de se retrouver coincer par tant de nuisances toujours ++++ avec une destruction totale de notre cadre de vie en espérant que nos avis seront pris en compte, nous habitants de croix d hins,

6	19/02/22	Bonjour , J'habite a moins d'un kilomètre du site
		Cela fait déjà des années que les flux de camions et les nuisances associées sont présentes en rapport à cette activité.
		<ul> <li>Nuisances sonores</li> <li>Vitesses excessive des véhicules</li> <li>Camions non bâchés</li> <li>Poussières permanentes vers les habitations</li> <li>Type de déchets volatiles ( déchet plastique vers les forets )</li> </ul>
		L'accès traverse des zone d'habitation et les zones de stockage de déchets sont très proche.
		En rappel , cette zone est le début du parc régional des Landes
		De plus , nous sommes face à des nuisance sonores , visuelles et environnementales si évolution sur des déchets non inertes.
		Cdt,
7	19/02/22	Bonjour Déjà, c'est très bien de demander l'avis a la population C'est inconcevable de laisser passer dans le bourg 3 fois plus de camions alors qu'aujourd'hui déjà ça devient deja très compliqué a certaines heures, I etat de la chaussée en terme de détériorations et de salissures n'en parlons pas
8	19/02/22	Contre le projet d'ecoreval à marcheprime
9	19/02/22	Bonjour,
		un petit mail pour vous dire mon hostilité au projet ECOREVAL à CROIX D'HINS.

		Merci de la prendre en compte.
10	19/02/22	Suite à la demande de la société ECOREVAL pour s'agrandir sur le site de CROIX D HINS ;
		Je souhaite exprimer mon avis négatif est mon opposition à ce projet sachant que cela fait plusieurs années que nous nous plaignons de nuisances déjà présentent à cause de la société ECOREVAL.
		Ma famille et moi habitons au 4 rue de la station CROIX D HINS 33380 MARCHEPRIME ET c'est par cette rue que les camions de la société ÉCOREVAL passent en boucle et dégradent : Notre rue , nos habitations, voitures, piscines, école à cause des poussières et de la boue. Il y a aussi les nuisances visuelles et sonores car cette rue traverse un lotissement habité d adultes et d enfants (qui jouent dans la rue.) J ai des questions : qui est responsable des routes dégradées? Qui sera responsable en cas d accidents envers nos enfants?
		Qui sera responsable si le pont de la voie ferrée se dégrade ou tombe ? Qui est responsable de la décote de nos habitions à causes des nuisances ?
		Etc, je joints quelques photos Il serait raisonnable de trouver des solutions qui portent pas atteinte au bien vivre des Marcheprimais.
	20/02/22	
11	20/02/22	Avis de consultation publique 24 janvier – 22 février 2022
		Société ECOREVAL – Croix d'Hins – MARCHEPRIME
		A l'attention de Madame la Préfète,
		En qualité de marcheprimaise, résidant quartier de Croix d'Hins, je me permets de vous écrire pour dénoncer l'extension d'activité demandée par la société ECOREVAL.
		Les camions de cette société comme de ses partenaires, roulent à vive allure dans le quartier.
		Les contenus des bennes ne sont pas bâchés, ce qui contribue à produire de la poussière, outre la route abimée par ce passage fréquent, et le chemin non goudronné emprunté.
		Les poussières et les détritus volants, vont jusque dans les propriétés voisines, de l'autre côté de la voie ferrée, et jusqu'à la cour de l'école élémentaire de Croix d'Hins.

		Les déchets sont stockés à ciel ouvert, sans aucun hangar, ni plateforme bitumée.
		Cette activité provoque des nuisances depuis plusieurs années déjà pour les habitants de Croix d'Hins, il ne semble donc pas envisageable de tolérer l'extension de cette activité avant que des mesures soient prises (concernant la sécurité routière, sanitaire, environnementale).
		Vous remerciant de votre compréhension, et de prendre lecture attentivement de cet avis,
12	21/02/22	Bonjour,
		Je souhaite formuler des observations sur la demande d'enregistrement présentée par la société ECOREVAL sur le territoire de la commune de Marcheprime Croix d'Hins.
		En effet, cette société souhaite pouvoir aménager une plate-forme supplémentaire pour réception des déchets, le déploiement d'une installation fixe de criblage et de tri adaptée au site, ainsi que celui d'une centrale à béton.
		Le projet peut être certes intéressant pour cette entreprise mais pas pour les riverains. J'habite un nouveau lotissement depuis 3 ans près de la société et le passage des camions actuels, qui ne roulent pas à la vitesse prévue, créent déjà des nuisances sonores à partir de 5 h du matin. Il y a également de la poussière qui se dégage par les camions non bâchés et par circulation sur le chemin d'accès en argile qui mène à la société. Si l'entreprise s'agrandit, de cause à effet, il y aura encore plus de passages de camion et cela risque d'être vite insupportable. Il semble que par cette demande, le nombre de camion soit multiplié par trois, soit environ 120 camions par jour.
		De plus, cette zone dite industrielle est maintenant devenue résidentielle. Désormais, beaucoup d'enfants fréquentent le quartier. Mon fils se rend tous les jours jusqu'à son car scolaire et emprunte la route utilisée par les camions qui n'est pas du tout sécurisée (pas de trottoirs et des fossés des deux côtés de la voie). Je ne suis déjà pas rassurée qu'il emprunte cette route mais s'il y a un passage permanent de camions, qui pourraient même se doubler à cet endroit, cela va être très perturbant pour lui. Je signale également un virage dangereux qui je crains un jour soit un lieu de drame!
		Un site comme celui-ci n'est pas du tout adapté à cet endroit.

13	21/02/22	résident sur la ZI à 300 mètres du centre de traitement des matériaux. J'entends le bruit fort du broyeur à béton, même si ce n'est pas tous les jours de la semaine, minimum 4 heures par semaine. On entend aussi le vrombissement du chargeur. Je pense que l'implantation du centre a proximité des habitations n'est pas une bonne chose. Impacte tout projet de développement de la zone. Je sais que la sablière de castillon ville, située à 200 mètre de la centrale photovoltaique Constantin, situé sur Cestas à l'agrément de la préfecture pour une installation de traitement des matériaux, aucune habitation à 1 km à la ronde.
14	21/02/22	Madame, Monsieur, Arrivé en 2007 dans un quartier calme, au milieu de la nature ou nous pouvions sortir de chez nous, sans nous soucier de la circulation, tout en laissant nos enfants se balader sans avoir peur à ce jour, cela n'est plus possible car depuis l'implantation de la société Ecoreval ce cadre de vie s'est dégradé et se dégrade de plus en plus au fil des mois et des années
		Notre quartier est devenu sale, bruyant et dangereux. Nous vivons depuis trop longtemps au milieu de la poussière qui vole de la route, de la poussière qui vole des bennes des camions non bachées, de la boue, de l'air pollué (échappement des camions), des nuisances sonores diverses (bennes qui tapent, coup de freins violent) et de l'insécurité car lorsque nous sortons de chez nous, nous sommes au milieu des camions ; de plus, les rues se dégradent ainsi que les trottoirs.
		Donc, lorsque que nous voyons que le site demande une fois de plus une régularisation de son activité alors qu'ils ont déjà depuis plusieurs mois déjà commencé à prendre en charge les déchets liés à leur nouvelle activité; nous ne comprenons pas comme cela est possible. A chaque demande, c'est la même chose, c'est à dire qu'une fois qu'ils ont commencé leur nouvelle activité ou qu 'ils ont dépassé leurs quotas, ils demandent une régularisation D'ailleurs, lors de ces différentes demandes de régularisations, le dossier ICPE qui est fourni, comporte des énormes erreurs notamment sur l'accès au site qui se fait par la « rue de la station », la « rue de la maison » puis par un chemin de terre appartenant à la SNCF en passant avant dans une zone d'habitations et non par la «rue de Lafayette » comme précisé dans le dossier
		Pour finir, suite à une réunion d'informations en présence de M. Mercier ; celui-ci a bien précisé que l'activité de Croix d'Hins allait être triplée dans les prochains mois car la société souhaite recentrer son activité de Saint Médard en Jalles sur le site de Croix d'Hins ; est ce que cette société commence à gêner là-bas !!! A ce jour, on peut compter plus de 15 camions par heure lors des jours de fort passage donc si l'activité triple, je vous laisse faire le calcul

		Depuis leur implantation, nous manifestons notre mécontentement (plusieurs pétitions remises à la sous préfecture et à la mairie, des plaintes auprès de la DREAL) donc à ce jour, nous vous confirmons par ce mail que nous sommes contre la demande de régularisation de la société Ecoreval car nous souhaiterions retrouver un cadre de vie agréable et donc prévoir la délocalisation de cette société ou l'arrêt du site de Croix d'Hins car son activité n'est pas compatible avec une zone d'habitations, une école et des riverains  Pièces jointes : 4 photos (PJ-2, PJ-3, PJ-4, PJ-5) ainsi qu'un courrier (PJ-6) et un courriel (PJ-7)
15	22/02/22	Contre le projet de régularisation ECOREVAL, en raison des gênes qui seront occasionnées pendant l'exploitation du site vis à vis des habitants de Croix d' Hins. En effet l'accès au centre de tri impose la traversée du Bd des Girondins de Croix d'Hins. Il serait donc judicieux d'aménager un accès direct entre l'autoroute et la voix ferrée depuis la D211 pour limiter les troubles et assurer la sécurité du bourg!